



Monsieur Le Maire de Sahurs
Mairie de Sahurs
Place Maurice Alexandre
76113 SAHURS

Sahurs le 18 janvier 2012.

Lettre déposée en Mairie.

Monsieur Le Maire,

Au nom de l'Association de Défense des Berges de Seine dont je suis le Président,
Je me permets de vous écrire ce jour pour vous informer et attirer votre attention sur le projet d'implantation d'une ferme photovoltaïque sur l'ancienne chambre des dépôts des sédiments de dragage située le long du chemin de halage sur notre commune de Sahurs.

Vous n'êtes pas sans savoir que l'opérateur retenu est "Terre de Soquence".

Lors du dernier conseil municipal, le vote de ce projet était adopté par 7 voix pour, 6 contre et 1 abstention.

Nous constatons que de nombreuses habitations sont à moins de 200m de cette chambre de dépôt, que cette zone très fréquentée par le tourisme subira des transformations tant sur le panorama, avec l'impact visuel que cela comportera, et environnemental.

Il s'agit en fait d'une terre, qui selon les conventions passées lors de la mise en place de la chambre de dépôt, qui doit être restituée aux agriculteurs ce qui n'est pas le cas en l'espèce.

Notre association ne peut accepter que ce type d'implantation soit projet à exécution, sans que le respect des acteurs locaux dans un processus d'écoute et de concertation permettant aux élus, riverains, habitants et associations de s'exprimer et d'être entendus, soit mis en place.

Nous voulons que ce type de projet d'énergie renouvelable soit partagé par tous privilégiant ainsi la meilleure intégration paysagère et environnementale et ne contribue pas au démantèlement des surfaces agricoles.

Nous vous demandons Monsieur Le Maire de faire respecter la convention du 26 mars 1982 établie en présence de M. Le Préfet de Hte Normandie et le Président de la Chambre d'agriculture de la Seine Maritime,

D'ouvrir un débat public par tout moyen approprié, afin de recueillir l'avis populaire comme de répondre aux nombreuses questions lors de cette procédure de concertation.

Nous vous demandons de porter notre démarche écrite à la connaissance des élus municipaux et à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Pensant que notre demande sera entendue, je vous prie de croire Monsieur Le Maire, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Gilles Grault, Président de l'Association.